

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Excusés : David JADEAU Julie PAYELLE

### AMENAGEMENT PLACE DU CALVAIRE

Le projet a été présenté aux riverains en présence de Philippe Legras, maître d'œuvre. Après explications des travaux, ces derniers ont accueilli favorablement les aménagements envisagés.

### COMMISSION BATIMENTS

- Salle des fêtes : La société Poudray a été retenue pour l'installation d'une pompe à chaleur de type « air-air ». Son coût est de 15 028.43 euros TTC. Les travaux sont prévus pour septembre. L'entreprise déplacera aussi le ballon d'eau chaude en prévision de travaux. La commission réfléchit actuellement au remplacement de la gazinière suite au démontage de l'installation du gaz. L'achat d'une cuisinière tout électrique est envisagé.

### COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La commission a reçu toutes les propositions pour remettre à neuf le terrain de tennis ou équiper celui-ci d'une structure multiports. L'opération reste onéreuse surtout les travaux de clôture et d'enrobé. La réflexion reste donc ouverte.

### COMMISSION AMÉNAGEMENTS BOURG

La commission attend toujours des devis pour les aménagements prévus route d'Yzernay. Monsieur le Maire contactera les riverains.

### COMMISSION VOIRIE

Après avoir reçu l'accord du conseil, des travaux de renforcement de chaussée seront réalisés sur les chemins de la Blottière, Trotinière et du Grand Hurloup cette année ainsi que divers travaux d'entretien de voirie.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Le bilan de l'année scolaire 2014/2015 présente un déficit d'environ 13 015 euros (non compris les charges d'électricité et d'eau). 7 368 repas ont été servis au cours de l'année, quasiment le même chiffre que l'an passé. 53 enfants en moyenne étaient présents par jour. Après une hausse importante l'an passé, le poste alimentation a baissé d'environ 10%.

Le conseil fixe le prix du repas pour l'année scolaire 2014/2015 à 3.77 euros. Les repas non décommandés avant 9 heures seront dorénavant facturés. De plus, tout enfant non inscrit ou inscrit après 9 heures, le repas sera facturé au coût de revient réel pour la commune à savoir 5.44 euros.

La commande d'une table et huit chaises est en cours pour remplacer le mobilier destiné aux tout-petits considéré trop bas actuellement.

### GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Au regard du bilan de l'année 2013 et la période de janvier à juillet 2014, la garderie périscolaire présente un taux de fréquentation correcte par rapport aux années passées. La situation financière de ce service s'améliore : besoin d'une subvention d'équilibre d'environ 1 400 euros en 2013 contre 3 400 euros en 2012.

Les tarifs applicables pour l'année à venir s'échelonnent de 2.44 € à 2.84 € l'heure selon le quotient familial. De plus, le conseil a décidé de facturer toutes les absences non signalées et les heures de présence d'un enfant non inscrit au préalable au coût de revient réel pour la commune soit 3.80 euros de l'heure.

Afin de recruter Mme Marie-Pierre Groleau, actuellement en contrat déterminé, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint territorial d'animateur à temps non complet sur la base de 3.25 heures par jour d'ouverture.

#### INDEMNITE POUR GARDIENNAGE EGLISE 2014

L'indemnité de gardiennage reste identique à l'année 2013. La somme de 200 euros sera versée à Mrs Louis-Marie Froger et Louis Lépine, sacristains.

#### LOTISSEMENTS

Les permis de construire des logements « vivre son âge » ont été accordés.

Les travaux de viabilité du lotissement les Tilleuls sont en cours et plus particulièrement les travaux d'assainissement et le déplacement de la canalisation d'eau potable rue des Tilleuls qui engendrent actuellement une interdiction de circulation dans la rue du Commerce jusqu'au 1er août inclus.

Suite à une réunion sur la collecte des déchets, il serait peut-être opportun d'intégrer des conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans les lotissements. L'idée va être étudiée avec le maître d'œuvre.

#### VENTE BOIS ZA LA PROMENADE

Quatre offres ont été reçues en mairie. La proposition de M. Romual Hupé a été retenue pour la somme de 330 euros, offre la plus favorable. L'évacuation du bois devra être effectuée avant le 31 août.

#### TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Des travaux d'élagage sont prévus dans le parc, square des Chênes et au cimetière. Le conseil a validé la proposition de la société Arbocage à Cholet pour la somme de 1 674 euros TTC.

#### DEMANDE DE SUBVENTION

La commune accorde à l'association GDON la Plaine 100 euros supplémentaires.

*Prochaines réunions : 2 septembre et 7 octobre 2014*